



**Bulletin Mensuel n° 9/2009
Septembre 2009**

EDITORIAL

**« L'enfant adopté est un enfant comme les autres, mais avec des particularités » :
un principe de base qui a parfois du mal à se faire appliquer**

Les spécificités des enfants adoptés sont encore trop souvent source de comportements inadéquats, à tous les échelons de la société. Une sensibilisation accrue est encore nécessaire.

Un enfant adopté est un enfant comme les autres, mais avec des particularités. Cette phrase est répétée à souhait par les différents intervenants en matière d'adoption. Elle suggère qu'il est important de prendre soin d'un enfant adopté comme de tout autre enfant, tout en reconnaissant son passé et en étant conscient des besoins spécifiques qu'il peut éprouver.

Ce principe de base plein de bon sens a cependant parfois du mal à être mis en œuvre. Dans une société mondialisée qui laisse paradoxalement peu de place à la différence, les particularités de l'enfant adopté suscitent encore trop souvent des comportements inadéquats, généralement par manque de connaissance ou d'informations, d'autant plus si les particularités de l'enfant sont visibles.

Les comportements trop empathiques

Outre les attitudes racistes et discriminatoires figurant évidemment au registre des comportements inexcusables, des comportements moins flagrants peuvent être très blessants. Ainsi, une sollicitude trop appuyée ou une empathie exagérée à l'égard d'un enfant adopté peut être inappropriée, rappelant constamment à l'enfant sa différence. Il n'est pas rare d'observer une attitude différenciée de l'entourage d'une famille adoptive à l'égard de la fratrie, selon que l'enfant est biologique ou adopté. Par exemple, nombreux sont ceux qui ont tendance à être beaucoup plus conciliants avec un enfant

adopté « car le pauvre a déjà vécu des choses si difficiles » ou « parce que les adoptés ont souvent un caractère difficile ». Ces attitudes partent évidemment d'une bonne intention, mais aident rarement l'enfant à s'intégrer dans son milieu, à se développer et à prendre pleinement sa place « d'enfant comme les autres ». Elles tendent plutôt à l'emprisonner dans sa différence et à le maintenir dans une position d'être faible et en situation difficile.

Les comportements vecteurs de clichés

Comme le souligne Marie-José Lambert, auteure de l'ouvrage « L'adoption et l'apprentissage » présenté en p. 5 de ce bulletin, pour certaines personnes, l'enfant adopté est porteur d'un trésor culturel exotique qui les fascine, stigmatisant ainsi l'enfant dans les clichés liés à son origine. La petite fille chinoise doit ainsi être disciplinée et bien réussir en classe, le petit Ethiopien doit être rapide à la course, la jeune Brésilienne doit avoir le rythme dans la peau... Là encore, ces comportements ne sont pas sans conséquence pour le développement identitaire de l'enfant, car ils l'incitent implicitement à coller à l'image qu'on a de lui et rend difficile la construction d'une image réaliste de lui-même. Une telle conduite peut être d'autant plus dommageable que les clichés véhiculés peuvent être très négatifs.

Enfin, on constate encore trop souvent que les médias ont eux aussi tendance à mettre en avant le « statut » d'adopté lorsque les faits divers impliquent une personne qui l'a été,

même si cette filiation n'a aucun rapport avec les événements relatés.

Des particularités non assimilées dans le système

Pour qu'un enfant adopté puisse être considéré comme les autres et s'intégrer parfaitement dans la société, il importe également que les spécificités de l'adoption soient assimilées à tous les échelons du système social et administratif. Il est notamment important que les diverses administrations publiques et privées aient adapté leurs procédures et formulaires afin d'intégrer ce mode de filiation. Comme nous l'avons souligné plusieurs fois dans ce bulletin, il est en outre souhaitable que l'école inclue l'adoption comme un lien de filiation parmi d'autres lorsqu'il aborde, entre autres, les questions liées à la généalogie (voir notamment Bulletin 2/2009). Les professionnels de la santé devraient également être formés aux spécificités de l'adoption afin d'apporter une prise en charge appropriée aux enfants concernés (par exemple antécédents médicaux familiaux, allergies...)

Une meilleure sensibilisation de la société encore nécessaire

Malheureusement, les enfants adoptés sont encore trop souvent confrontés à des failles du système ou à des exigences inadaptées à leur spécificité lors de démarches administratives ou autres. Par exemple, lorsqu'un questionnaire demande un lieu de naissance, répondre par le pays d'origine de l'enfant adopté peut conduire

automatiquement vers une procédure applicable aux étrangers. A chacun de ces obstacles, l'enfant est renvoyé à sa condition d'adopté et des blessures profondes peuvent réapparaître.

Dans ce contexte, il apparaît fondamental de sensibiliser encore davantage la société à la réalité de l'adoption et aux besoins des adoptés, et ceci à tous les échelons. Les professionnels et intervenants peuvent y contribuer en diffusant un maximum d'informations à travers les médias, les publications et au cours de la préparation des candidats adoptants. Les autres travailleurs sociaux et professionnels de la santé et de l'éducation devraient quant à eux recevoir une formation minimum concernant l'adoption au cours de leur cursus afin de connaître les principales caractéristiques de cette filiation. Les autorités et personnes en charge des divers administrations ont également un rôle à jouer dans la promotion et l'application à tous les niveaux des principes éthiques et légaux en vigueur en matière d'adoption. Il est par ailleurs important que les parents adoptifs osent plus s'investir dans la sensibilisation de leur entourage proche afin que leur enfant soit intégré de la façon la plus naturelle possible. En outre, une bonne coopération de l'ensemble de ces acteurs est essentielle pour que l'enfant adopté trouve pleinement sa place dans la société.

L'équipe du SSI/CIR
Septembre 2009